

**Délibération n°63/16112023**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

**PRESENTS** : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – M. SIBILLE – G. SPIRHANZL – E. CARLIER – F. DIAZ – J.-C. MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY

**EXCUSES** : C. RODARY (pouvoir donné à C. CURTET)

**ABSENTS** :

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 17

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Guillaume SPIRHANZL

Convocation du 11/11/2023

**OBJET : JEUNESSE**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET  
EXTRASCOLAIRES ET DES TARIFS DE CANTINE**

Mme Valérie Cazaux rappelle que le conseil municipal a adopté le 9 juin 2023 la mise à jour du Règlement Intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires.

Mme Valérie Cazaux explique le déplacement de l'heure des annulations de 8h à 12h pour laisser plus de temps aux parents pour s'organiser éventuellement entre eux quand l'information de modification d'emploi du temps est donnée le matin même du dernier jour du délais de désinscription. Également, des précisions horaires ont été ajoutées quant aux possibilités d'arrivée et de départ d'un enfant en cas de rendez-vous extérieur afin de limiter l'impact sur l'organisation des services.

Par ailleurs, les tarifs ont été revus à la hausse suite à l'augmentation des tarifs du prestataire lors de la signature du nouveau groupement de commande.

Sur le rapport de Mme Valérie Cazaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour, et 1 abstention :

- APPROUVE les modifications du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires tel qu'annexé à la présente délibération
- APPROUVE la modification des tarifs de cantine tels qu'annexés à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 038-213804362-20231116-231116\_DEL63-DE

**Le Maire,  
David RICHARD  
Le 16 novembre 2023**



Détail des votes :

- Pour : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – M. SIBILLE – C. RODARY – G. SPIRHANZL – E. CARLIER – F. DIAZ – J.-C. MICHAUD – L. PICHON
- Contre :
- Abstention : D. BONZY